dépendra de nous d'avoir voté l'ensemble du tarif dans un bref délai avant le 1er ou le 15 novembre.

M. Berlet, *rapporteur*. Et le Sénat ?

M. des Rotours. Le Sénat y apportera le plus grand empressement, le plus grand zèle ; et nous pouvons espérer sans témérité que la délibération sera terminée avant le 15 décembre.

J'ajoute que, si par impossible, la Chambre et le Sénat ne pouvaient, par l'effet de circonstances imprévues, voter pour cette époque le tarif général nouveau, il ne s'en suivrait, a aucun degré, qu'à défaut du nouveau tarif nos importations dussent retomber sous l'empire du tarif général.

De l'application du tarif général, nous n'en voulons pas plus que vous. Mais pour l'éviter il suffirait, alors qu'il serait constant que le nouveau tarif ne peut être voté, de faire en novembre ou en décembre ce que l'on vous propose de faire aujourd'hui, proroger les tarifs conventionnels actuels.

M. le Président. Et comment pourrez-vous vous expliquer tout à l'heure sur l'ajournement ?

M. des Rotours. Je n'aurai plus à parler tout à l'heure de l'ajournement puisque la question d'ajournement aura été tranchée en même temps que la question d'urgence. Je désire discuter en même temps les deux questions.

M. le Président. Pas du tout ; il s'agit de la déclaration d'urgence.

M. des Rotours. Eh bien, je me borne à vous demander en ce moment de ne pas voter l'urgence, parce que, dans ma pensée, il me paraît indispensable que vous ajourniez à votre prochaine session la délibération sur le fond du projet et la demande d'urgence dont il est l'objet.

M. le Président. M. des Rotours paraît ne pas saisir la distinction que je fais ; l'urgence n'a qu'un but : supprimer une des deux délibérations. Quant à l'ajournement, on sera libre de la demander avant que la Chambre ne passe à la discussion des articles.

M. des Rotours. Vous coupez en deux ma discussion ; ce qui va m'obliger à revenir à la tribune.

M. le Président. Je ne coupe pas votre discussion, je ménage vos forces. (On rit.)

Je consulte la Chambre sur la déclaration d'urgence.

(La Chambre, consultée, prononce l'urgence.)

M. le Président, Sur la discussion générale M. de Mackau a la parole.

M. des Rotours M. de Mackau m'a cédé son tour de parole ; car il ne parle pas sur la question d'ajournement qui a la priorité.

M. le Président. Vous avez la parole.

M. des Rotours. Messieurs, j'estimais que la demande d'urgence et la question d'ajournement devraient être simultanément discutées. Il m'eût suffi de quelques instants pour motiver l'ajournement si je n'avais été interrompu dans ma discussion.

Je vous disais tout à l'heure, que les deux motifs qui étaient invoqués à l'appui du projet de loi étaient ceux-ci :

Le Gouvernement et la commission nous disent que la prorogation des tarifs conventionnels actuels est nécessaire parce que nous avons à craindre que le tarif général nouveau ne puisse pas être voté pour le 31 décembre.

Je crois que j'ai bien posé l'argument tel qu'il est compris et entendu par le Gouvernement et la commission.

Eh bien, messieurs, rien n'établit que le tarif général ne sera pas voté avant la fin de cette année ! Quand le Gouvernement, en 1878, dénonçait les traités de commerce, il avait pensé que les tarifs nouveaux pouvaient être votés,

Est-ce que notre Assemblée ne peut point apporter autant de diligence à voter les tarifs des douanes que les parlements étrangers.

Combien le parlement allemand a-t-il mis de temps à voter le tarif nouveau ? Ce tarif a été voté en trois mois et il est déjà en vigueur pour un certain nombre d'articles.

L'Assemblée nationale qui siégeait de l'autre côté de ce palais, elle aussi a voté en 1872, en quelque mois, tout un tarif général.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Comment pouvez-vous dire qu'on a voté un tarif général.

M. Des Rotours. L'Assemblée nationale a voté un tarif très-compliqué sur le rapport de M. Cordier.

M. le ministre. C'était un rapport de drawback qui n'a jamais été appliqué.

M. Des Rotours. S'il n'a pas été appliqué, il a été voté et il est au *Bulletin des lois*. Il a demandé un travail important.

Est-ce que ce qu'a fait le parlement allemand, ce qu'a fait l'Assemblée nationale, nous ne pouvons pas le faire nous-mêmes? Mais, messieurs, je m'étonne, que, pour assurer le vote du tarif général des douanes, pour le terme promis solennellement au commerce et à l'industrie, nous ne soyons pas résolus à tenter tous les efforts, à faire passer l'étude et le vote de cette loi avant toute autre préoccupation. (Vives protestations à gauche et au centre.)

M. Garrigat. Mais nous nous en occupons tous les jours !

M. Maurice Rouvier. Permettez, monsieur Des Rotours ! Vous pouvez avoir une conception différente de l'intérêt du commerce et de l'industrie, mais vous n'avez pas le droit de dire à vos contradicteurs qu'ils se préoccupent moins que vous de cet intérêt. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. Des Rotours. L'honorable M. Rouvier qui vient de m'interrompre ne l'aurait par fait, s'il avait entendu exactement mes paroles; ce que j'ai dit, c'est que nous devons, nous tous, et je parle de moi comme de mes collègues, nous préoccuper des intérêts du commerce et de l'industrie et des questions de tarif avec le même dévouement, avec la même activité que les Parlements étrangers et notamment le Parlement allemand.

Alors même que je dirais ici que quelques députés, et l'honorable M. Rouvier en particulier, ne désirent point hâter le vote du tarif général mais qu'ils désirent au contraire qu'il soit retardé, excéderais-je mon droit ? Alors qu'ils déclarent en toute circonstance que les tarifs actuels doivent être conservés...

M. Laroche-Joubert. Le plus longtemps possible, à moins qu'on ne veuille abaisser les droits !

M. Des Rotours... n'est-il pas naturel qu'ils retardent le plus possible le vote des tarifs nouveaux qui doivent les remplacer? Peut-on me faire un grief de penser que M. Rouvier ne soit pas pressé de voir faire un nouveau tarif général ? En le constatant je ne le crois pas fondé à s'en plaindre; car enfin je me borne à constater qu'il s'efforce de maintenir une situation qu'il juge conforme aux intérêts du pays qu'il représente.

Nous qui, au contraire, croyons indispensable l'adoption d'un tarif nouveau, puisqu'il a été promis aux populations par le Gouvernement, avec l'assentiment de la Chambre, nous sommes en droit de nous préoccuper des ajournements successifs, des retards dont on nous menace. Nous estimons que le Parlement a le devoir de mettre toute la célérité possible dans le vote du nouveau tarif.

Je tiens donc pour certain que la Chambre sera en situation, avant la fin du mois de novembre prochain, de voter le tarif général nouveau. La plupart des rapports sont prêts; ils ont été étudiés avec le plus grand soin. Un mois sera plus que suffisant, j'en suis convaincu, pour les discuter.

Donc, le tarif peut être voté avant le 1er janvier 1880, j'en ai la conviction profonde.

Mais, me dira-t-on, ce n'est qu'une hypothèse ? A cela je réponds :

De deux choses l'une. Ou mes prévisions se réaliseront en novembre prochain, ou ce seront celles de M. le rapporteur.

Si, comme je l'affirme, comme je n'en doute pas, nous sommes prêts, si le tarif nouveau peut être voté et appliqué pour le 1er janvier 1880, nous regretterons de nous être engagés inconsidérément et de nous être mis dans la situation de ne pouvoir donner satisfaction aux intérêts que nous aurons reconnus et constatés et d'avoir prolongé de six mois les souffrances de l'industrie. (Très-bien ! à droite.)

Si au contraire, par impossible, il se trouvait que les prévisions du Gouvernement vinssent à se réaliser, et que nous reconnussions en décembre que nous ne pouvons terminer le vote du tarif nouveau avant le 1er janvier, s'ensuivrait-il que nous dussions retomber sous le tarif général, ainsi qu'on nous en menace ? Aucunement. A ce moment, il suffirait de voter, soit la proposition actuelle du Gouvernement, soit, ce qui vaudrait mieux, un article de loi portant « maintien en vigueur des tarifs conventionnels actuels. »

Le Gouvernement nous dit : Nous craignons de retomber, à partir du 31 décembre, sous les tarifs généraux, et nous vous demandons de négocier avec les puissances étrangères, pour ne pas être exposés à cette éventualité.

Pour éviter de laisser retomber le commerce sous le tarif général ancien, il n'est nullement nécessaire de négocier actuellement avec les puissances étrangères, il suffit que nous fassions nous-mêmes, à toute époque, en novembre ou en décembre; une loi de quatre lignes; que nous décidions que nous maintenons, si à cette époque notre tarif général n'est pas voté, le tarif conventionnel actuel. Mais je suis convaincu que cette nécessité ne se produira pas.

Comme vous le voyez, le projet de loi du gouvernement ne correspond à aucune nécessité. Il n'est aucunement nécessaire pour nous soustraire au tarif général, mais par contre il nous expose aux plus sérieux dangers.

En effet, un fait nouveau considérable s'est produit, qui a causé dans toute l'Europe une vive impression, qui a les proportions d'une véritable révolution économique. Vous connaissez le nouveau tarif allemand ? Ce nouveau tarif allemand est appliqué, à l'heure qu'il est, pour une portion des articles qu'il comporte; il sera appliqué, pour le surplus, dans un bref délai.

Eh bien, messieurs, avant de nous engager de nouveau avec les puissances étrangères, il est necessaire, il est indispensable que nous puissions nous rendre compte de l'effet du relèvement de droits allemands.

(*à suivre*)

INFORMATIONS

Un certain nombre de maitres des requêtes et d'auditeurs, au conseil d'Etat, à la suite des révocations iniques et des choix inattendus de M. le garde des sceaux Le Royer, ont donné leur démission. Cette conduite, inspirée par un sentiment de juste fierté, sera suivie, nous assure-t-on, par plusieurs de leurs collègues.

On lit dans le *Français* :

« On ne saurait croire combien les dernières nominations au Conseil d'Etat ont excité la verve des hommes du Palais. On appelle le nouveau conseil, « le conseil des beaux-frères de M. Clamageran est le beau-frère de M. Hérod. M. Chauffour est le beau-frère de M. Scheurer-Kesner. M. Blondel est le beau-frère de M. Villain. Un avocat étudie en ce moment la question au point de vue des gendres. On a déjà découvert que M. Béral le plus inconnu de nos ingénieurs, est le gendre de M. Delord, le plus inconnu de nos sénateurs radicaux.

On lit dans l'*Univers* :

» Mercredi matin, un grand scandale a été donné à Paris et à la France par un des principaux personnages du gouvernement de la république. M. Hérold, préfet de la Seine, avait perdu un de ses enfants, âgé de dix ans; il l'a fait enterrer civilement. Le conseil municipal de Paris, presque tout entier, participait à cette odieuse manifestation. Les chaînes du fonctionnarisme, devenues plus lourdes sous la république, avaient retenu là un certain nombre d'employés. Il y avait aussi M. Victor Hugo, et d'autres individus plus ou moins célèbres, que la presse immonde se chargera de nous nommer. On comptait en tout environ cinq cents personnes. Mais un grand nombre d'entre elles, qui n'étaient pas prévenues du caractère de cet enterrement, se sont retirées quand elles ont vu qu'on ne se dirigeait pas vers l'église. Deux femmes seulement ont été aperçues dans ce triste cortège.

» Par l'éducation que M. Hérold donne à ses enfants, on peut juger de celle que M. Ferry veut imposer aux nôtres.

LETTRE DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, 23 juillet 1879.

La commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur s'est réunie à Versailles. Elle s'est occupée exclusivement de la question de savoir comment elle procèdera au dépouillement et à l'examen des pétitions dont elle est saisie réglementairement depuis le 15 juillet.

Les pétitions parvenues au Sénat jusqu'à cette époque contre les projets de M. Jules Ferry ont été renvoyées aux commissions de pétitions. Mais depuis le 15 juillet, date de la nomination de la commission de l'enseignement supérieur, les pétitions parvenues à la présidence du Sénat sont adressées, en vertu du règlement, à la commission que préside M. Jules Simon. Jusqu'ici cette commission a reçu 97 dossiers renfermant des pétitions recouvertes de 1,083,879 signatures contre la loi votée par la Chambre des députés.

La commission, sur la proposition de M. Jules Simon, a décidé que le classement des pétitions serait confié au soin des employés de la questure.

L'interpellation de M. Baragnon sur les révocations du Conseil d'Etat aura un grand retentissement dans le monde politique.

Rarement l'honorable sénateur de la droite s'était élevé à une telle hauteur d'éloquence. Ses accents indignés ont flétri l'acte inique du gouvernement et vengé les victimes *du droit et de l'honneur*. La droite entière a acclamé l'éminent orateur, à plusieurs reprises.

Le *Journal officiel* vous apportera ce discours que je ne puis analyser. Je veux seulement avec tous nos confrères de la presse conservatrice, adresser à l'honorable M. Baragnon. l'expression de nos sentiments de respectueuses admirations pour les vaillants efforts et l'infatigable activité déployés en faveur des plus nobles causes.

Demain, je vous donnerai le compte-rendu de la conférence que M. Baragnon doit faire, ce soir, à la salle Wagram, sur la liberté de l'enseignement.

Depuis ce matin, l'éloquent sénateur reçoit un grand nombre de visites et de cartes de félicitations !

Les nouvelles démissions des anciens membres survivants du Conseil d'Etat qui complètent l'immense effet produit par le magnifique discours de M. Baragnon, inquiètent vivement MM. Le Royer et Grévy.

Le gouvernement ne s'attendait pas à ces soufflets successifs.

Voici l'état présent des choses. Les huit anciens conseillers maintenus en fonctions après le grand remaniement de la semaine dernière, sont partis dans l'ordre suivant : MM. de Montesquiou, Aucoc, du Martroy, Tranchant, Perret Groualle, Gousart et Silvy qui était le dernier de la promotion de 1872, qui fût encore en fonction.

Quatre conseillers d'Etat nommés antérieurement à la loi du 13 juillet restent en fonction ; ce sont MM. le général Gaillard, Gougeard, Berger et Decrais.

Il est aussi question de la démission de M. Decrais, ancien préfet.

— Il y a eu, hier soir, au Palais Bourbon, chez M. Gambetta, une réunion des principaux membres de la gauche des deux Chambres ; il a été décidé que la commission sénatoriale pour les projets Ferry serait très-prochainement mise en demeure de hâter le dépôt de son rapport et que le ministère prendrait fait et cause pour cette mise en demeure, vous voyez que nous marchons à de graves incidents.

Il n'y a rien de fondé dans la nouvelle dont le *Gaulois* se fait l'écho, ce matin, et suivant laquel il paraît question de la nomination du Maréchal de Mac-Mahon au gouvernement de Paris. Je puis dire que le bruit de la réintégration du général de Barail au commandement d'un corps d'armée, est très-fondé et que c'est M. Gambetta qui tient à cette nomination.

DE SAINT-CHÉRON.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)
(*Suite de la séance du 23.*)

Présidence de M. GAMBETTA.

M. DES ROTOURS dit qu'il n'admet pas qu'on innocente une opération odieuse telle que celle du chemin de fer de Bône à Guelma.

Il ajoute qu'en cette circonstance la bonne foi fut surprise.

Si l'on avait produit ce grief contre le cabinet du 16 mai, dit M. des Rotours, j'eusse voté la mise en accusation des ministres.

M. DE FREYCINET, ministre des travaux publics, répliquant à M. des Rotours, s'efforce de repousser ses allégations. Il essaye de justifier le rachat de la ligne de Bône à Guelma par des considérations d'intérêt public et de nécessité stratégique. Le ministre s'applique à se défendre d'avoir voulu favoriser une société financière.

Il prétend invoquer le jugement de la Commission du Sénat qui a déclaré l'opération correcte et conforme aux intérêts du Trésor.

M. de Freycinet demande, en concluant, à M. des Rotours de préciser ses assertions ; il les déclare calomnieuses.

M. DES ROTOURS répondant à M. de Freycinet, fait observer que le rachat a été conclu dans de très-mauvaises conditions.

M. WILSON demande l'urgence.

La Chambre vote l'urgence sur le projet autorisant le ministre des travaux publics à assurer provisoirement l'exploitation de la ligne de Lerouville à Sedan.

La Chambre passe ensuite à la discussion des articles.

M. DES ROTOURS combat le projet qu'il déclare être sans précédent.

M. WILSON dit que ce projet rentre dans une catégorie d'autres déjà votés ; il ajoute des explications pour essayer de le justifier.

La Chambre adopte les articles et l'ensemble du projet, puis différentes autres lois.

On passe à la discussion du budget du ministère des finances.

La Chambre adopte successivement les chapitres sur les ressources spéciales.

Elle passe ensuite à la discussion du projet relatif aux perceptions des villes.

Sur la demande de M. Guyot, M. Léon Say, ministre des finances, dit que le nombre des perceptions ne sera pas diminué.

La suite de la discussion sera renvoyée à demain.

La Chambre n'étant plus en nombre, la séance est levée à six heures et demie.

Bulletin Economique

La commission instituée par la *Société industrielle de Verviers*, sous le patronage de l'administration communale, pour procéder à l'essai des moteurs hydrauliques propres à utiliser la force motrice fournie par les distributions d'eau, nous prie de porter à la connaissance des constructeurs que les expériences commenceront vers le 15 août.

Les intéressés pourront obtenir à ce sujet tous les renseignements désirables en s'adressant par écrit à *M. le président de la commission des moteurs hydrauliques au local de la Société industrielle, rue du Gymnase, à Verviers.* (*Communiqué*)

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien)

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le pensionnat de la Ste-Union des Sacrés-Cœurs, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix, vient de présenter aux derniers examens, à Douai, quatre élèves, Mlles Elise Bédu, Marie Méplon, Léonie Marchal, Sophie Boussemart qui ont obtenu, toutes les quatre le brevet de capacité. Ces mêmes élèves ont concouru pour des mentions du brevet supérieur et ont mérité trois mentions d'arithmétique appliquée, commerce et tenue des livres, deux mentions de physique et histoire naturelle, quatre mentions d'hygiène et trois mentions de musique.

Le pensionnat de la maison-mère de la Sainte-Union à Douai a présenté aux mêmes examens quatorze élèves qui ont toutes été reçues.

Ces succès joints à ceux des années précédentes, démontrent suffisamment la bonne marche des études dans la congrégation de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs.

On écrit d'Amiens :

« Hier, mardi, à dix heures du matin, un service funèbre a été célébré dans l'église cathédrale d'Amiens, pour le repos de l'âme de Sa Grandeur Mgr Bataille.

» Une foule considérable, venue de toutes les localités du diocèse, se pressait dans l'enceinte, trop étroite, de l'immense basilique, et venait payer à la mémoire du regretté pasteur, son tribut d'affection et de reconnaissance.

» Les catholiques du Nord n'avaient pas oublié que c'est de leur diocèse qu'est sorti le saint évêque, que pleure l'église d'Amiens ; aussi s'étaient-ils rendus en grand nombre à cette touchante cérémonie, qui s'est accomplie au milieu du calme le plus complet et du recueillement le plus édifiant.

» Après la messe, Mgr Freppel, évêque d'Angers, est monté en chaire, et, au milieu de l'émotion à peine contenue de l'assistance qui recueillait son éloquente parole, il a prononcé l'oraison funèbre du regretté défunt.

» Mgr Freppel a parlé pendant une heure et demie. »

La fatalité qui s'appesantit sur l'année que nous traversons, menace d'avoir des conséquences très-graves ; nos correspondants des différentes localités composant les cantons de Roubaix et de Tourcoing nous donnent les nouvelles les plus inquiétantes, partout les récoltes sont fortement compromises ; les pommes de terre sont noyées et les fourrages sont perdus sans ressources.

L'état de l'agriculture n'est pas plus consolant dans le canton de Lannoy. Voici ce que nous écrit notre correspondant :

« Les plaintes sur l'état des récoltes sont générales à Lannoy et dans les environs. Les fermiers sont désespérés ; jusqu'à ces derniers jours, l'on espérait encore ; mais les chaleurs de vendredi et de samedi succédant brusquement à plusieurs mois de pluies incessantes, et suivies aussitôt de l'ouragan des trois premiers jours de la semaine, ont fait perdre tout espoir.

» Les averses et les coups de vent de dimanche et lundi ont causé aux récoltes plus de tort que toutes les pluies des mois précédents. Les blés, semés très tard, sont magnifiques, les épis sont bien fournis, et très-nombreux, mais la floraison n'a pu se faire d'une manière satisfaisante beaucoup ont été couchés et l'on craint de les voir pourrir sur terre; les avoines aussi sont belles, mais, comme le blé, elles ont été couchées par les rafales de dimanche et lundi.

» Les lins, qui étaient de toute beauté, il y a trois semaines, sont presque entièrement pourris à la racine, et plusieus fermiers se demandent s'ils doivent les faire cueillir. On craint que les fibres, auxquelles le soleil devait donner de la force ne puissent résister au rouissage et ne fournissent un fil de mediocre qualité.

» Quant aux pommes de terre, la plupart nagent dans l'eau; elle pourrissent presque partout; celles qui ont jusqu'ici échappé à la maladie sont aqueuses et dépourvues des principes nutritifs indispensables. Déjà des bruits alarmants pour la santé publique ont circulé: on a répété que l'administration de Roubaix avait fait publier de se défier de la qualité des pommes de terre et de prendre certains précautions, on disait même hier soir, que des maladies contagieuses amenées par ce désastreux état de choses règnaient à Tournai.

» Depuis trois jours, il est presque impossible de se procurer des pommes de terre à Lannoy; on a dû les payer jusqu'à 50 centimes le kilo. Il est grand temps que la situation s'améliore, car on se demande avec effroi ce qui arriverait si cet état de choses ne changeait pas. »

A propos de l'allusion faite par notre correspondant à des précautions qui auraient été conseillées par l'administration de Roubaix, nous devons dire qu'en effet, le bruit courait hier en ville que, par ordre supérieur, la vente des pommes de terre venait d'être généralement interdite; on ajoutait même qu'après avoir mangé des pommes de terre, plusieurs personnes avaient été atteintes du choléra. Ces bruits sont absolument faux et nous croyons savoir que l'autorité est décidée à rechercher et à poursuivre devant les tribunaux les auteurs de ces sinistres rumeurs.

L'officier de l'état-civil n'a eu, hier, à enregistrer aucun décès à Roubaix.

La Société nautique de Roubaix a remporté le 2e prix aux régates de Calais dans la course aux deux avirons, Skiff.

La commission départementale du Nord se réunira à la préfecture, le 28 juillet courant, à deux heures.

M. le préfet du Nord vient de rappeler aux maires et délégués cantonaux les instructions qui prescrivent de blanchir les maisons d'écoles, au lait de chaux, tant à l'extérieur, qu'à l'intérieur pendant les vacances de septembre.

Un Lillois, M. Augustin Peene, pensionnaire de la ville à l'école des Beaux-Arts, vient d'obtenir le 1er prix dans le concours annuel d'atelier entre les élèves de la classe de sculpture de M. Dumont.

On signale l'arrivée à Lille d'un officier ingénieur de la marine impériale chinoise : Tcheng-Tchiou Ngoo, qui, depuis quatre ans, parcourt la France à l'effet d'étudier l'art des constructions navales et mécaniques.

Tcheng-Thiou a passé deux années dans les chantiers du Hâvre et de Marseille, puis a suivi les cours de l'école du génie maritime de Cherbourg, où il s'est fait remarquer par son intelligence, son esprit vif et observateur. Ce jeune officier paraît très-désireux de contribuer à répandre dans son pays les idées de progrès scientifiques et industriels qu'il aura recueillies pendant son séjour en France.

Depuis son arrivée à Lille, il a visité les principaux ateliers de construction et les établissements industriels les plus remarquables.

Il retournera en Chine, dans 6 mois, pour être attaché à l'arsenal de Fou Tchiou, le plus grand port militaire et l'une des villes les plus importantes de l'Empire Chinois.

Une jeune fille, Louise Vinchon, employée comme soigneuse, chez MM. Motte, Legrand et Mille, a nettoyé hier matin, pendant la marche, la machine qu'elle était chargée de surveiller et a eu l'index de la main gauche broyé entre deux engrenages. La désarticulation des deux premières phalanges du doigt a été jugée nécesssaire et pratiquée par M. le docteur Gouttière.

Pour la troisième en moins de huit jours, nous avons à mentionner une arrestation pour attentats à la pudeur : celle d'un habitant de la rue de l'Alouette.

Une rixe très-violente a eu lieu, hier après-midi, rue du Collége, entre deux ouvriers rattacheurs. Sous prétexte de mettre fin à la lutte, la femme de l'un des combattants est tombée à bras raccourcis sur l'adversaire de son mari. Ce qui fait que les deux hommes et la femme comparaîtront sous peu devant le tribunal de simple police.

Nous avons raconté dernièrement une scène qui s'était passée dans un tissage du quai de Leers. Un ouvrier, Jean-Baptiste Schaut, avait répondu aux reproches du directeur du tissage en s'armant d'un énorme couteau qu'il brandissait d'une façon menaçante. Un agent de police avait été appelé pour mettre fin à ce scandale, mais Schaut avait jugé prudent de s'éclipser dès qu'il avait eu vent de la chose. Depuis ce jour, il avait dérouté toutes les recherches, logeant par ici par là, mais hier, il voulut revoir sa maison, mal lui en prit, car il y était à peine installé qu'un agent vint lui rappeler le compte qu'il a à régler avec la Justice. Le tribunal statuera.

On écrit de Lannoy :

« Une des dernières nuits, les nommés F. Decottignies, journalier dans cette ville, et F. Hespel, scieur de long, après avoir pris à minuit le verre de l'étrier dans le cabaret du *Nouveau-Mont-St-Bernard*, à Toufflers, se mirent en route. Ils s'arrêtèrent encore au cabaret de l'*Espérance*, où ils eurent une discussion.

» Cependant ils sortirent ensemble, se dirigeant vers la Belgique ; mais à l'extrémité de la commune de Toufflers, Hespel se rua sur Decottignies et lui porta deux coups de couteau dans la poitrine. Decottignies cria : « A l'assassin ! » Un nommé Rys, qui était également en retard, accourut. Hespel a été arrêté. Les blessures ne paraissent pas graves. »

A la sortie d'une condamnation, Louis Dobbelaere, fut déposé en Belgique, par la gendarmerie.

Mais Louis avait en France des amis, qui s'offrirent à faire des démarches pous sa réintégration. Ils lui suggérèrent afin d'arriver plus vite au but, de venir lui-même se presenter au bureau de police. Louis les crut, y vint, et fut écroué comme ayant enfreint son arrêté d'expulsion. On ne joue pas avec la loi.

Conclusion : Louis est actuellement sous les verroux, réfléchissant à cet adage de la sagesse des Nations : Il vaut mieux un sage ennemi, qu'un maladroit ami.

La distribution annuelle des récompenses au patronage de Mouveaux, aura lieu, dimanche prochain, 27 juillet.

Cette distribution sera précédée d'une séance récréative donnée par les jeunes gens du patronage.

Programme : *Chansonnette*, dite par son auteur; *J'ai cassé ma bretelle*, par M. Cufay; *Chansonnette*, par M. Fleuri; *Le Caporal m'en veut*, par Cufay; *La partie de piquet*, comédie, jouée par plusieurs membres du Cercle catholique de St-Maurice, (Lille).

Dans notre numéro du 12 juillet, nous avons relaté l'arrestation de Jules Delsaux, à Tourcoing. Après enquête, Delsaux a été relaxé ; la non-culpabilité ayant été établie.

Les trois pick-pockets arrêtés samedi à la gare de Lille ont été conduits lundi au Palais-de-Justice. Ils ont fait peu d'aveux.

L'un d'eux, G. Laurent, demeure chez sa sœur, épicière, rue Doudin. Le jour de son arrestation, elle lui avait remis 90 fr., dont une partie a servi à payer les cachets de chemin de fer pour Saint-Quentin.

Laurent persiste à dire qu'il ne connait pas ses deux complices; mais il a été confondu plusieurs fois. Tous se sont connus en France et on a la certitude qu'ils ont commis ensemble de nombreux méfaits que l'instruction révèlera.

Quant à Laurent, il est en outre inculpé d'un vol considérable « au bonjour » commis dans la gare de Courtrai. Son signalement répond en tous points à celui envoyé par le parquet de Courtrai.

— LIGNY. — Un double crime vient d'être commis à Ligny. Dimanche dernier, à six heures du matin, la nommée Augustine Poulain, femme Claisse, âgée de 36 ans, entrant dans sa grange pour y prendre de la paille, fut toute surprise d'y rencontrer un tisseur de la commune, nommé Augustin Taquet, qui avait la folie de prétendre qu'elle devait l'aimer. Comme la femme n'accédait pas à ses exigences, Taquet se jeta sur elle et lui donna deux coups de marteau sur la tête et un autre coup de barre de fer.

Aux cris poussés par sa femme, Claisse accourut. Le meurtrier tourna alors sa rage contre le mari et lui porta aussi un coup avec la barre de fer, mais il fut aussitôt saisi et renversé. La lutte continua cependant et Claisse aurait été étranglé par son adversaire si des voisins n'étaient venus s'emparer du tisseur et le maintenir.

Ils ne le relâchèrent qu'après l'avoir complètement désarmé et lui avoir dit que la gendarmerie allait s'occuper de son service.

On pansa immédiatement les deux blessés. Les blessures de la femme sont graves; celle du mari ne laisse aucune inquiétude.

Taquet, laissé libre, était allé s'enfermer chez lui. Quand le garde, accompagné de deux gendarmes, vint frapper à sa porte dans la journée personne ne répondit : la porte fut enfoncée et les agents de l'autorité trouvèrent Claisse pendu à une poutre.

— CONDÉ. — Nous signalions hier le débordement de l'Helpe et de la Sambre. Aujourd'hui nous apprenons que l'Escaut, le Honneau et la Haisne déversent à leur tour leur eaux dans les plaines qu'ils arrosent. Les renseignements que nous recevons à ce sujet sont navrants. Tout le canton de Condé est inondé. Les récoltes disparaissent sous les eaux et, si l'inondation persiste, les seigles et les foins seront totalement perdus.

A Condé, l'Escaut passe sur les piles du pont tournant et le faubourg de la Chapelle Saint-Roch est inondé par une bouche d'égoût où le fleuve refoule. Le marais est, selon l'expression usitée, *au clair*, c'est-à-dire que l'eau dépasse la tige des foins non coupés.

Même situation à Vieux-Condé, à Hergnies, à Mortagne, à Vicq, à Fresnes, où les digues sont crevées en plusieurs endroits. A la Plaine, on ne peut arriver à l'église qu'en barquette.

Hier, à Condé l'eau atteignait 2 mètres au-dessus de l'étiage du pont de la porte du Quesnoy.

On craint une inondation semblable à celle de 1850, qui a causé de si grands dégâts.

Depuis lundi la garnison de Condé travaille pour maintenir et réparer les digues.

La population est consternée.

HECQ. — Les inondations ont failli causer à Hecq, près de Quesnoy, la vie à une famille tout entière.

Dimanche dernier M. Dusol rentrait chez lui le soir avec sa voiture dans laquelle se trouvaient sa femme et ses deux enfants.

Trente mètres environ avant d'arriver à sa demeure se trouve un ravin dont les eaux avaient augmenté étonnamment la nuit. Trompé par l'obscurité, M. Dusol traversa ce cours d'eau sans trop d'hésitation, surtout qu'aucun danger n'était à craindre lui avait-on dit ; mais bientôt son cheval heurta la tête contre la passe. elle en bois que les eaux rapides avaient emportée, s'abattit et se noya. La voiture s'enfonça dans l'eau et aussitôt M. Dusol se précipitant dans cette rivière, emporta en hâte ses deux enfants endormis, puis il vint sauver leur mère en proie à la plus vive anxiété.

La famille entière ne dût son salut qu'à la présence d'esprit, à la force et à la grande taille de M. Desol plongé dans l'eau jusqu'aux épaules.

Cet accident qui aurait pu être suivi de plusieurs malheurs, engagera sans doute les municipalités d'Englefontaine et d'Hecq, à couvrir par un pont cette petite rivière passée ordinairement à gué, et qui forme la limite des deux communes.

DUNKERQUE. — Mardi soir la ville était en joie. On venait d'apprendre que la Chambre des députés avait voté les 50 millions pour les travaux de la ville et l'agrandissement du port.

Le beffroi a été pavoisé, ainsi que la mairie et beaucoup de maisons de commerce. A six heures précises, notre grand bourdon a annoncé ces bonnes nouvelles.

— LIBERCOURT. — La commune de Libercourt a été mis en émoi, lundi soir, par le fait suivant :

« Un jeune homme de 16 ans, le nommé Herbault, fils du garde-barrière de la gare de Carvin-Libercourt, revenait de son travail par le bois de Phalempin, lorsqu'il fut soudain accosté par des bohémiens, qui l'arrêtèrent et le sommèrent de leur remettre son argent.

» Le jeune Herbaut, plus mort que vif, leur donna le peu qu'il possédait et s'enfuit à toute vitesse à Libercourt où il prévint le garde-champêtre qui organisa immédiatement, avec l'aide de citoyens dévoués, une battue à l'endroit du bois désigné.

» Les bohémiens étaient tranquillement occupés à prendre leur repas. On les fit immédiatement prisonniers et la troupe composée de deux hommes, de deux femmes, de plusieurs enfants en bas-âge, d'un cheval, de deux ours et d'un chien fut ramenée, pêle-mêle, à Libercourt où elle passa la nuit dans une cour de ferme, gardée à vue par plusieurs habitants armés de fourches et de fusils.

» Mardi matin, le garde, aidé de quelques pompiers, a conduit les prisonniers à Pont-à-Marcq où ils ont été écroués à la prison de la gendarmerie.

» Les bohémiens, dans leur premier interrogatoire, ont déclaré qu'ils se dirigeaient vers Lille au moment de leur arrestation. »

— DOUAI. — Une colonne du 15e d'artillerie composée de 22 officiers, 518 hommes et 275 chevaux partira de Douai le 27 juillet. Une autre colonne du même régiment composée de 16 officiers, 487 hommes et 271 chevaux partira de Douai le 28. Ces détachements se rendent à Calais pour exécuter les écoles à feu.

— CAMBRAI. — Samedi, un orage épouvantable a éclaté à Cambrai. La foudre est tombée à différents endroits dans la rue de la Porte-Robert, sur la gare, sans occasionner ni accidents ni dégâts. A Sainz-les-Marquion, dit-on, quatre personnes auraient été tuées.

— ESCAUDAIN. — Lundi dernier, le nommé Adolphe Thierry, a tenté de se pendre dans son domicile. La corde ayant cassé au moment où il se suspendait dans le vide, ce malheureux qui voulait quand même mettre à exécution son funeste projet, est allé se jeter dans son puits où il a trouvé la mort.

— BOULOGNE. — L'*Albret-Edward*, de la compagnie du South-Eastern-Railway, faisant le service entre Folkestone et Boulogne, qui devait arriver dans notre port mardi à trois heures, n'est rentré qu'à quatre heures et quart.

Ce retard était dû à un tragique évènement qui s'était passé en mer, à quelques milles de Folkestone.

Un passager dont le nom est demeuré inconnu, mais, prétend-on, de nationalité anglaise, ayant résolu de mettre fin à ses jours, monta sur les tambours du navire et, après s'être tourné vers ses compagnons de voyage et les avoir salués et leur disant « adieu » se jeta dans la mer.

Aussitôt le capitaine du steamer fit stopper et mettre une embarcation à l'eau.

Dans cette manœuvre, un sous-chauffeur, nommé Weeks qui se trouvait sur le sabord, perdit l'équilibre et fut entraîné avec le canot qui se brisa en tombant. Weeks ne reparut plus. Ce malheureux laisse une veuve avec cinq enfants.

Un autre matelot anglais, le nommé Walter-Hill, troisième officier du bord, se jeta très-résolûment à la mer, muni d'une bouée de sauvetage. Il lutta énergiquement, mais ne put réussir, malgré ses nombreux et courageux efforts, à ramener le passager qui disparut. Walter-Hill put heureusement remonter à bord, où les passagers lui témoignèrent les plus chaleureuses félicitations sur sa conduite énergique, par une mer aussi démentée.

Le paquebot dut faire route vers Boulogne sans avoir pu retrouver les cadavres des deux victimes.

— SOMMAING. — Un fait des plus émouvants s'est passé mercredi dernier à Sommaing. Trois jeunes enfants, dont l'aîné compte à peine sept ans appartenant à la même famille, étaient allés pêcher en amont de la rivière de l'Ecaillon, qui traverse ce village. Ces novices pêcheurs étaient accompagnés d'un autre enfant âgé de 3 ans. Arrivés à un endroit où l'œil maternel ne pouvait les voir, il se mettent à l'œuvre pour déployer aussitôt leur ligne toute primitive, puisqu'elle était composée d'une longue baguette armée d'une ficelle au bout de laquelle une épingle était attachée et qui empalait un verre de terre. Notre petit groupe intéressant, bercé d'espoir, était dans la jubilation, lorque, ô fatalité ! l'aîné d'entre eux porteur de la fameuse ligne bien amorcée, faisant un faux mouvement, tomba dans la rivière.

Son frère cadet voulut lui tendre la main, mais, nouveau malheur ! celui-ci fût entraîné aussi dans le courant.

La petite sœur de ces infortunés courut à leur secours, mais le quatrième enfant âgé de 3 ans l'en empêcha en la faisant tomber.